

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 6 DÉCEMBRE 2024

Le six décembre deux mille vingt-quatre, à quatorze heures trente minutes, sur convocations envoyées le quinze novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni, à la Maison des Communes à PAU, le Comité Syndical de l'Agence Publique de Gestion Locale.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Laurent BERGEROU, Adjoint au Maire de LÉE ; M. Alexandre BORDES, Maire d'ARANCOU ; Mme Marie-Pierre BURRE-CASSOU, Maire de GUÉTHARY ; M. Marc GAIRIN, Maire de MOMY ; M. Jean-Pierre LANNES, Maire de BOSDARROS ; M. Pascal MORA, Maire de GELOS ; Mme Maïté PITRAU, Maire de TARDETS-SORHOLUS ; M. Bertrand VERGEZ-PASCAL, Maire de MONEIN ; M. Hubert VIGNAU, Maire d'ANGAÏS ; M. Marc CANTON, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NAY ; M. André ARRIBES, Conseiller Départemental du Canton de PAU-3 ; M. Jean-François BILLERACH, Maire de BÉRENX et suppléant de M. Didier IRIGOIN, Maire de BÉGUIOS ; M. Victor DUDRET, Membre du bureau de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION PAU BÉARN PYRÉNÉES et suppléant de Mme Lydie ALTHAPÉ, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT BÉARN.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET (OU) ABSENTS :

Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU, Conseillère municipale d'ARTHEZ-DE-BÉARN et sa suppléante Karine RODRIGUEZ, Conseillère municipale de LONS ; M. Philippe ECHEVERRIA, Maire d'ARCANGUES et son suppléant M. Robert CARTER, Maire de MAUCOR ; M. Jean-Louis FOURNIER, Maire d'ASCAIN et sa suppléante Mme Marie-Pierre CLAVENAD, Conseillère municipale d'ASCAIN ; M. Didier IRIGOIN, Maire de BÉGUIOS ; M. Patrick MAILLET, Adjoint au Maire d'OLORON-SAINTE-MARIE et son suppléant M. Jean SARASOLA, Maire de GURMENÇON ; M. Jean-Christophe RHAUT, Maire d'ASSAT et sa suppléante Mme Christine MARQUE, Adjointe au Maire d'RESSY ; M. Laurent TARIOL, Conseiller délégué d'HENDAYE et son suppléant M. Bernard LOUGAROT, Maire de GOTEIN-LIBARENX ; Mme Lydie ALTHAPÉ, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT BÉARN ; Mme Nadine BARTHE, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BÉARN DES GAVES, et son suppléant M. Bernard AURISSET, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT BÉARN ; M. Jean-Louis CALDERONI, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES et son suppléant M. Francis LANSALOT-MATRAS, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BÉARN DES GAVES ; M. Jean-Yves COURREGES, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LUYS EN BÉARN et son suppléant M. David DUIZIDOU, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LUYS EN BÉARN ; M. Laurent INCHAUSPE, Membre du Conseil Permanent de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE et sa suppléante Mme Nathalie MARTIAL-ETCHEGORRY, Membre du Conseil Permanent de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE ; M. Daniel SAINT-PIERRE, comptable.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Louis FOURNIER à M. Pascal MORA
M. Jean-Louis CALDERONI à M. Pascal MORA
M. Jean-Yves COURREGES à M. Jean-Pierre LANNES
M. Jean-Christophe RHAUT à M. Laurent BERGEROU
M. Laurent TARIOL à M. Marc GAIRIN
Mme Nadine BARTHE à M. Jean-Pierre LANNES
Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU à M. Alexandre BORDES

Assistaient également à la réunion :

M. GAY, Directeur de l'Agence Publique de Gestion Locale ; M. DELHEURE, Directeur Général Adjoint ; Mme MOISAND, Assistante de Direction.

Secrétaire de séance : M. Alexandre BORDES a été élu secrétaire de séance.

L'Agence s'est engagée il y a plus d'un an dans une démarche de lutte en faveur de la cybersécurité des installations et équipements. Dans ce cadre, ont été réalisés courant 2024 :

- Un audit identifiant le niveau de vulnérabilité de l'Agence et préconisant des actions correctives à développer,
- Des opérations de sensibilisation auprès de l'ensemble des agents (formations, tests de phishing, etc.).

Une consultation est en cours pour retenir le prestataire qui assurera la mise en œuvre des actions du plan de cybersécurité de l'Agence. Une procédure restreinte sous forme de lot unique a été lancée et à l'heure de la rédaction du présent rapport les candidats qui avaient été retenus pour remettre une offre étaient :

- La société NOVENCI – A2I INFORMATIQUE (L'Isle d'Espagnac, 16) ;
- La société AVANGARDE (Biot, 06) ;
- La société ADVENS (Lille, 59) ;

Le contrat à intervenir est découpé en huit phases, dont la numérotation n'est pas nécessairement chronologique, à savoir :

1. Définition et mise en place de mots de passe forts pour l'ensemble des comptes
2. Durcissement de la gestion des identités et accès
3. Mise en place d'une DMZ (sous-réseau isolé)
4. Durcissement de la configuration et de l'infrastructure des serveurs
5. Automatisation du déploiement des mises à jour sur les serveurs et postes de travail
6. Durcissement de l'active directory
7. Déploiement d'une authentification à double facteur pour les administrateurs et utilisateurs en VPN et Cloud
8. Mise en place d'un nouveau VPN en cas de maintenance à distance

Il est prévu une exécution sur 7 mois, de janvier à juillet 2025, et la consultation a été basée sur une estimation de 60 000 € HT, établie par le prestataire ayant réalisé l'audit.

La remise des offres avait été fixée au 27 novembre 2024. Deux offres ont été remises et le montant estimé, prévu au budget, pourrait ne pas suffire pour attribuer le marché. Afin de conserver toute latitude dans le choix, il sera proposé au Comité d'augmenter les crédits budgétaires sur cette ligne pour permettre la signature d'un contrat d'un montant inférieur à 85 000 € TTC. Il convient de rappeler que ces actions en faveur de la cybersécurité sont majoritairement financées par une subvention de France Relance.

L'analyse n'étant pas encore finalisée, le Président sollicite une délégation pour signer ultérieurement ce contrat, sur les bases présentées ci-avant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, donne délégation au Président pour signer le marché « cybersécurité », étant précisé que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice.

Pour extrait certifié conforme au registre

PAU, le 11 décembre 2024

Le Président,



Pascal MORA
Maire de GELOS